

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 06/12/2021

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- ZARZI ABDELAZIZ.....PRESIDENT
- BAHLOUL OMAR.....SECRETAIRE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 10h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N° 01 : RENC CBDM/USK (S) DU 03/12/2021

- BOUHALI Mouad lic N° 22250497 (USK) 1 M/F pour contestation de décision et amende de 1000.00 DA est infligée au club.
- BENLATRECHE Farouk lic N° 22190402 (USK) 1 M/F pour contestation de décision et amende de 1000.00 DA est infligée au club.
- MOUAOUJ Iyad lic N° 22220802 (USK) 1 M/F pour contestation de décision et amende de 1000.00 DA est infligée au club.
- KHENNAOUI Samy lic N° 22080999 (CBDM) 1 M/F pour contestation de décision et amende de 1000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 02 : RENC ADC/CREC (S) DU 03/12/2021

- GUERFI Rafik Lic N° 22250502 (ADC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ZERABI Djihad seif eddine lic N° 22110599 (ADC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENAROU Ouail lic N° 22110896 (ADC) 4M/F dont deux matchs avec sursis pour propos injurieux envers arbitre exclu amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- BELLILI K/Eddine Lic N° 22160589 (CREC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MAHLOUS Haroun lic N° 2217079 (CREC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- DERARDJA Med Djamel lic N° 22080892 (CREC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUMEZBAR Adel Entraîneur CREC 1 M/F pour contestation de décision amende de 1000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 03 : RENC SCOR / ADM (S) DU 03/12/2021

- BOURAMOULA Islam lic N° 222905002 (ADM) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUHZAM Borhane lic N° 22110493 (ADM) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOURZEME Mohamed lic N° 22140196(SCOR) Avertissement pour jeu dangereux.
- ZAAMTA A/Rachid lic N° 22080697 (SCOR) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 04 : RENC CMB/USGA (S) DU 03/12/2021

- BOULAHLIB Hamza Lic N° 22130180 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- YADOURI N/Eddine lic N° 22191298 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- DEGDEG Lamine Lic N° 22250690 (CMB) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 05 : RENC IRBAS/ESB (S) DU 04/12/2021

- BOUKOUS Brahim lic N° 22020172 (IRBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- TEMINE Mahdi lic N° 22071102 (IRBAS) Avertissement pour jeu dangereux.
- 06 (Six) Mois de suspension fermes de toute fonction officielle à Monsieur FENDI Entraîneur du club IRBAS pour propos injurieux envers officiels exclu et amende de 5000.00DA est infligée au club.
- AIOUAZ Oussama lic N° 22060397 (ESB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ROUABAH Tarek lic N° 22021094 (ESB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

NB/ Après le rapport complémentaire de l'arbitre de la rencontre IRBAS/ESB il s'agit bien de l'entraîneur FENDI de l'IRBAS qui a eu la suspension pour propos injurieux et non CHEMMA du club ESB (erreur d'écriture sur la feuille de match).

AFF N° 06 : RENC CRAC/ESBAS (S) DU 04/12/2021 :

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et du délégué du match qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu l'absence de l'équipe ESBAS sur le terrain constaté par l'arbitre.

- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 04/12/2021 à 10h00 au stade Benabdelmalek
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre a constaté le forfait de l'équipe ESBAS (1^{er} Forfait).
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est imputable au club ESBAS (Equipe Visiteuse).
- Vu l'article 62 Règlement championnat foot-ball honneur.

Par ces Motifs la CD décide :

- De donner match perdu par pénalité au club ESBAS pour octroyer le gain du match à l'équipe CRAC qui marque (03) trois points et (03) Trois buts.
- Défalcation de (03) Trois points au club ESBAS.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 07 : RENC CREG/ESHB (S) DU 04/12/2021

- BOUCHOUA Sami lic N° 22210398 (CREG) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUAOUNE Rami lic N° 22280996 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- GUERFI Borhane lic N° 22090496 (ESHB) 4 M/F dont deux matchs avec sursis pour propos injurieux envers arbitre exclu et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- BOUMERDAS Farouk A/Allah lic N° 2221098 (ESHB) 4 M/F dont deux matchs avec sursis pour propos injurieux envers arbitre exclu et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- KRIKOU Ilyes lic N° 22031196 (ESHB) 8 M/F dont quatre Matches avec sursis pour tentative d'agression plus propos injurieux envers arbitre exclu et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- Amende de 500.00 DA est infligée au club ESHB pour conduite incorrecte (Article 130).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

LE PRESIDENT

A . ZARZI

LE SECRETAIRE

O . BAHLOUL